



## VILLE DE CAP-CHAT

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

#### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

---

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2020.

Le calendrier a été établi tel que décrit au tableau ci-dessous. Les séances se tiendront à l'heure et au local habituel, soit à 20h00, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy de Cap-Chat.

<b>Mercredi, 8 janvier</b>	<b>Lundi, 6 juillet</b>
<b>Lundi, 3 février</b>	<b>Lundi, 3 août</b>
<b>Lundi, 2 mars</b>	<b>Mercredi, 2 septembre</b>
<b>Lundi, 6 avril</b>	<b>Mercredi, 7 octobre</b>
<b>Lundi, 4 mai * (à Capucins)</b>	<b>Lundi, 2 novembre</b>
<b>Lundi, 1<sup>er</sup> juin</b>	<b>Lundi, 7 décembre</b>

Toutefois, lundi le 4 mai 2020, la séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra à la salle du Centre multifonctionnel du secteur de Capucins, au 294 rue du Village, à 20h00.

Si un changement est apporté au calendrier des séances, un avis public en ce sens sera donné à la population indiquant le jour, l'heure et l'endroit de ladite séance.

Cap-Chat, le 10 décembre 2019

**Yves Roy**  
Directeur général et greffier